



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**27 SEPTEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-265**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 20 septembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.

**REPRESENTE(S) :** Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Catherine PUJOL.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :** Mme Marie BACH.

**ABSENT(S) :** Monsieur Roger TALLAGRANDE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Pierre-Louis LALIBERTE

=====  
**B/Demande de subvention auprès de l'Etat (Fonds vert), de l'agence de l'eau et de Perpignan Méditerranée Métropole pour l'aménagement de cheminements doux et de boisements dans le secteur du Mas Bedos.**

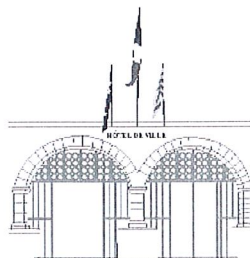
M. David TRANCHECOSTE expose :

Mes chers collègues,

A l'ouest de la Ville, quartier du Mas Bedos, la municipalité souhaite créer un ensemble de cheminements doux interconnectés et ombragés afin d'offrir aux habitants du quartier un lieu agréable dédié à la promenade et aux activités de plein air.

Les aménagements attendus :

- La création de cheminements doux (piétons et cycles) connectant l'ensemble des bassins de rétention d'eaux pluviales et tenant compte de l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite,
- La réalisation d'aménagements permettant de connecter les cheminements réalisés aux différentes zones piétonnes déjà existantes et aux équipements installés tels que les arrêts de bus,



- Le boisement des bassins de rétention d'eaux pluviales afin d'en faire de réels îlots de fraîcheur tout en prenant en compte leur rôle de gestion des eaux (conservation des fils de l'eau, des profondeurs et volumes, des exutoires et surverses).

Il s'agit :

- D'atténuer les effets d'une urbanisation dense en donnant un usage à ces espaces en les rendant accessibles,
- De répondre aux attentes environnementales en termes de gestion globale du site (eau, sol, faune et flore),
- De donner une image paysagère cohérente du quartier.

Ce projet est estimé à 454 284.85 € hors taxes (maîtrise d'œuvre + travaux).

Compte tenu des dépenses éligibles aux subventions, la ville de Perpignan sollicite une aide financière auprès de ses partenaires, selon le plan de financement provisoire ci-après :

- ♦ ETAT-Fonds vert : 100.000 € (22.01 %)
- ♦ Agence de l'eau : 70.000 € (15.41 %)
- ♦ PMM CU : 99.942 € (22.00 %)
- ♦ VILLE : 184.342,85 € (40.58 %)

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre du fonds vert, auprès de l'agence de l'eau et de Perpignan Méditerranée Métropole,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

066-216601369-20230927-179534-DE-JJ

Accusé reçu le :

11 OCT. 2023

Affiché le :

11 OCT. 2023

M. David TRANCHECOSTE, Pour le Maire l'Adjoint délégué





VERS UN «ESPACE NATUREL» DE QUARTIER

Vu pour être annexé à la délibération

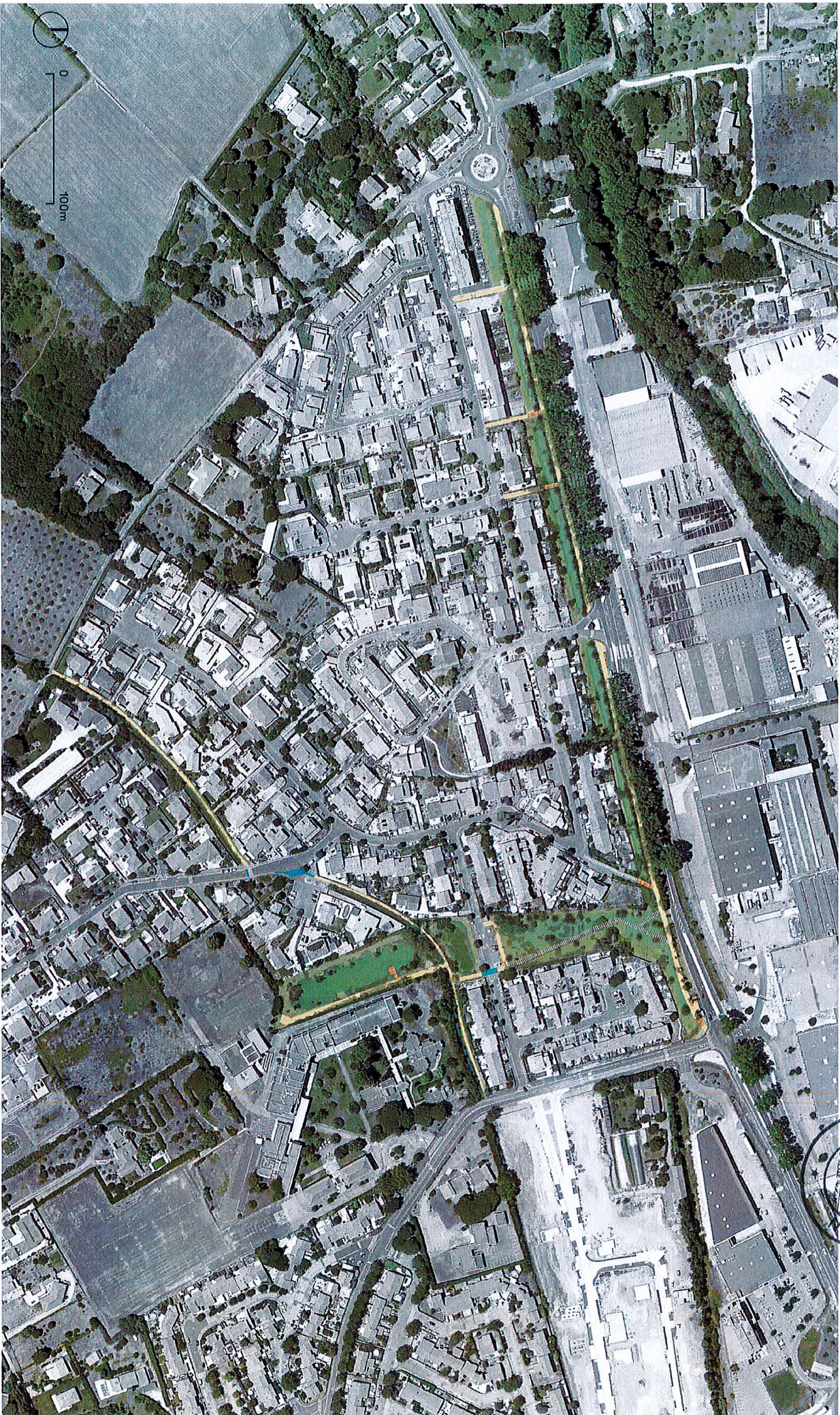
du Conseil Municipal en date du **27 SEP. 2024**

**DAVID TRANCHECOSTE**



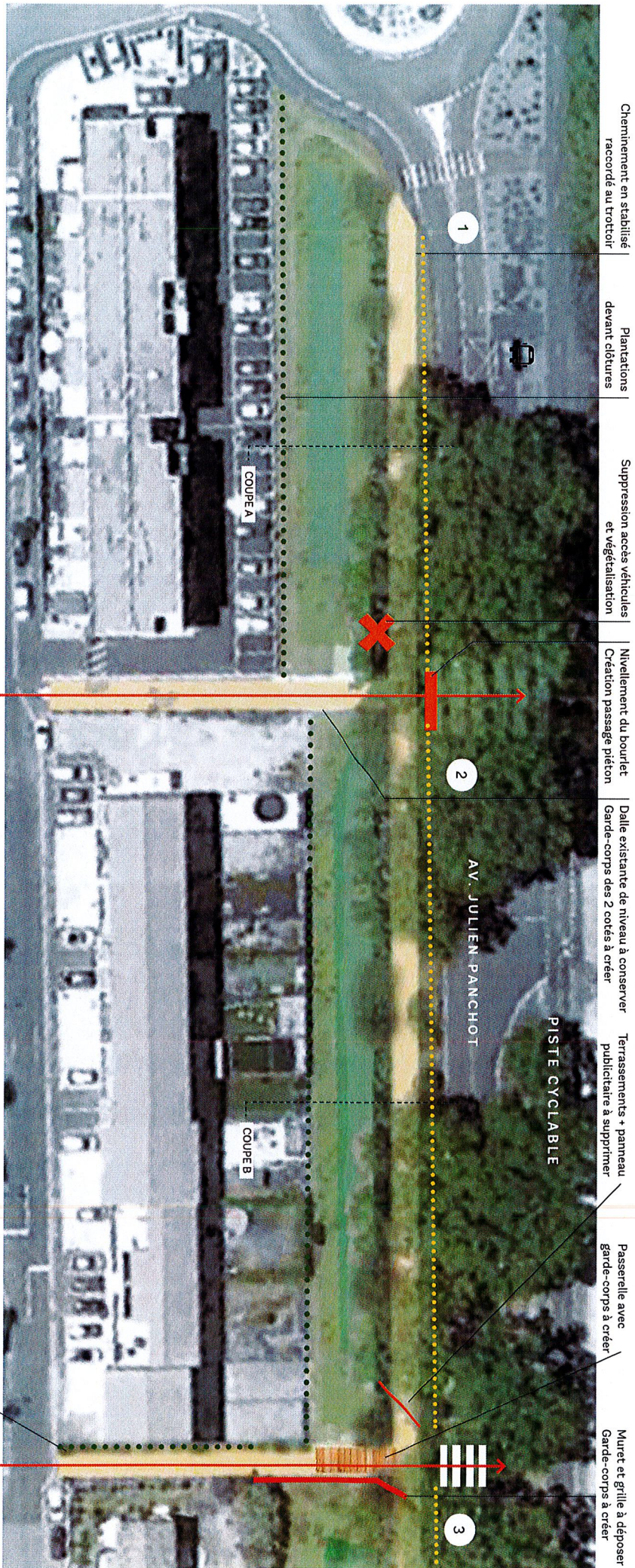
**L'Adjoint délégué**

Pour le Maire,

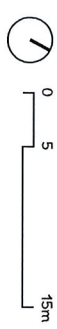




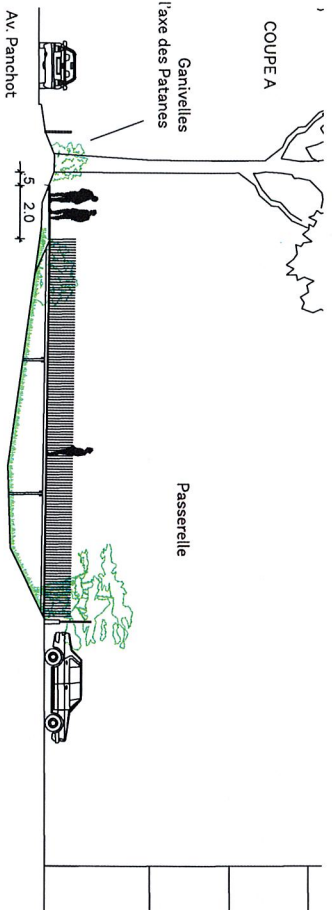
# PREMIER TRONÇON : AV PANCHOT OUEST



- Cheminement en stabilisé recouvert au trottoir
- Plantations devant clôtures
- Suppression accès véhicules et végétalisation
- Nivellement du bourlet
- Dalle existante de niveau à conserver
- Terrassements + panneau publicitaire à supprimer
- Muret et grille à déposer
- Garde-corps à créer



COUPE A



COUPE B



Connexion piétonne avec le quartier

Dépote enrobé Bande à végétaliser



# DEUXIÈME TRONÇON : AV PANCHOT / RUE CHARLES GERHARDT

Des ganivelles sont disposées le long de l'avenue, à distance suffisante pour permettre la poursuite de l'entretien à l'épaveuse

Suppression strate sous platanes  
Nivellement et création passage piéton

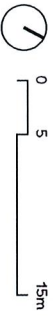
L'alignement d'arbustes aux endroits où le talus est trop pentu (risques de chute depuis le chemin)

Passage piéton à formaliser



4

5



Portail à supprimer

Cheminement en stabilisé

Passerelle à créer

Cheminement en stabilisé

Plantations devant clôtures

Mur et grille à déposer  
Garde-corps à créer

COUPE C

Ganivelles  
Plantations dans  
l'axe des Platanes

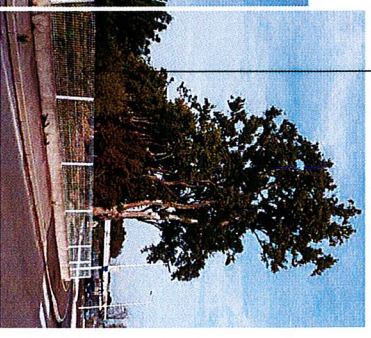
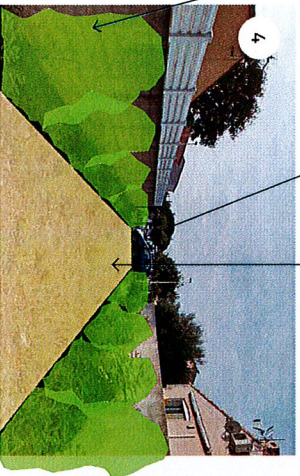
Suppression des branches basses  
et de la végétation dans l'emprise  
du chemin

Végétalisation

Portail à supprimer

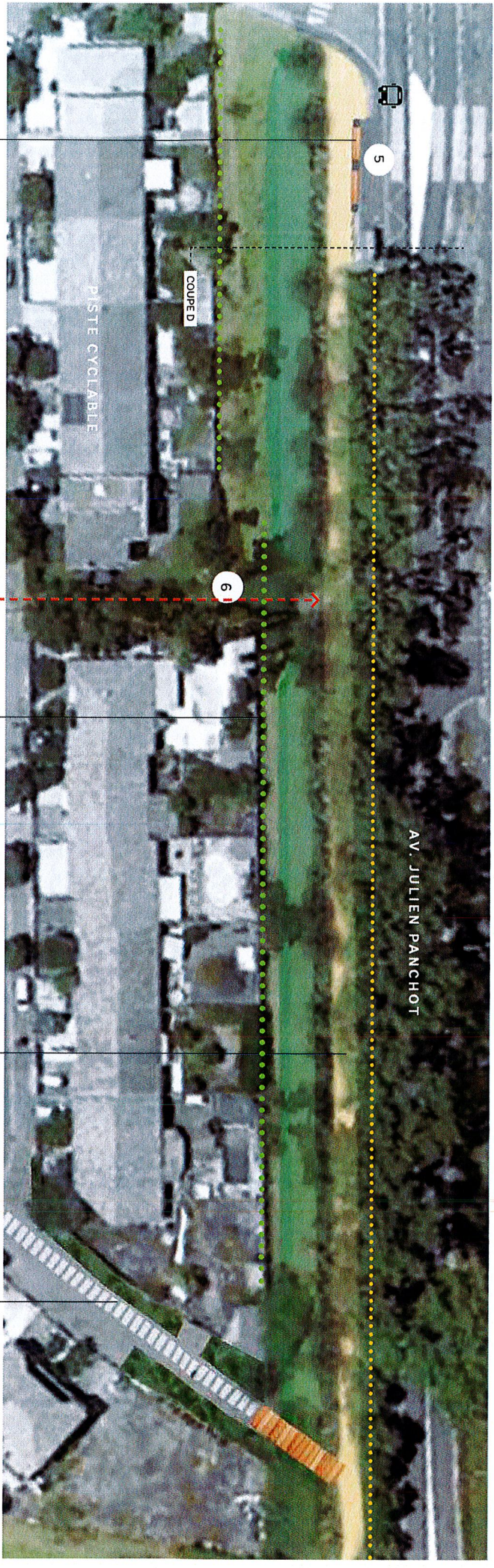
Cheminement en stabilisé

5





# TROISIÈME TRONÇON : AV PANCHOT EST



Bancs et emmarchements

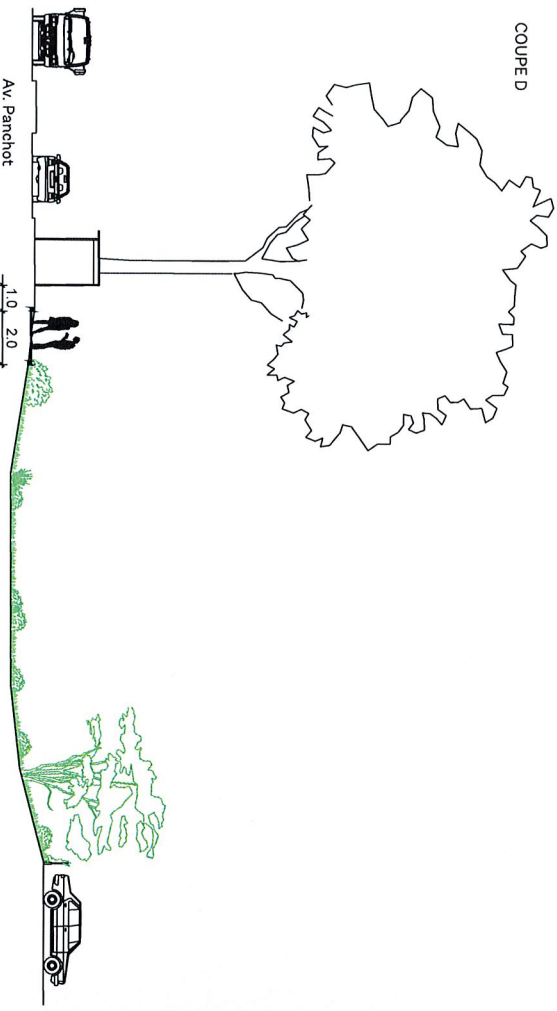
Connexion informelle

Plantations devant clôtures

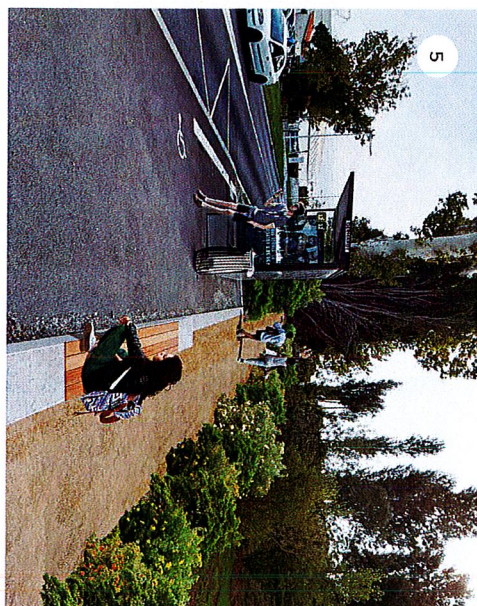
Cheminement en stabilisé

Déminéralisation, plantation, marquage au sol et passerelle à créer

COUPÉ D

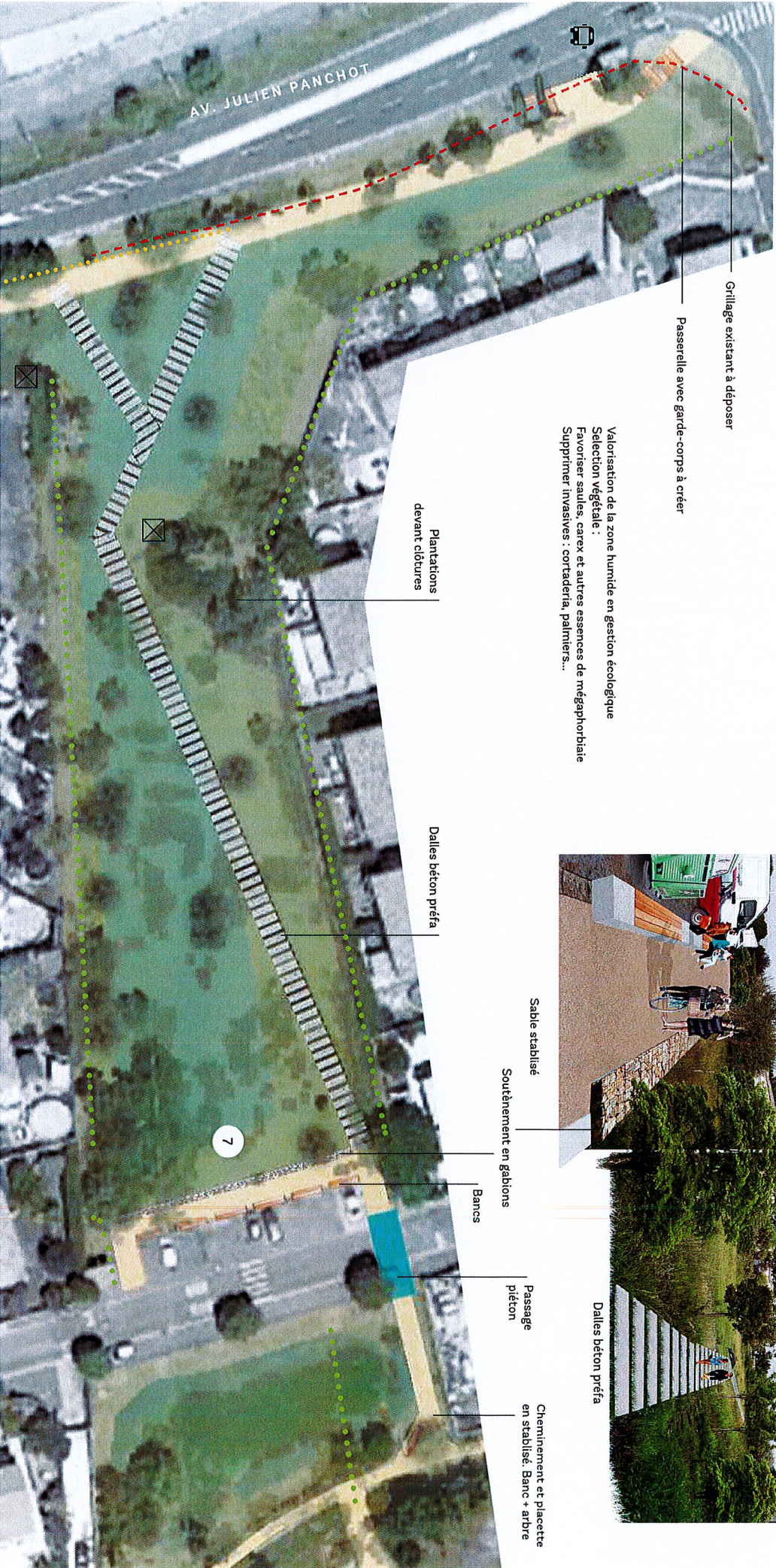


Bancs et emmarchements béton préfa

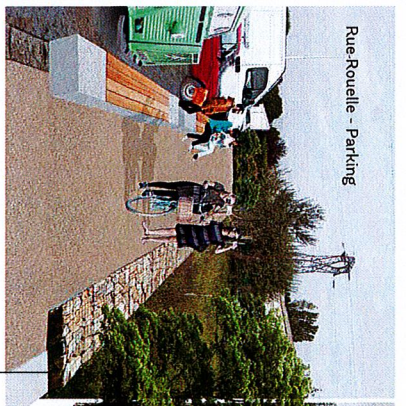




# BASSIN NORD

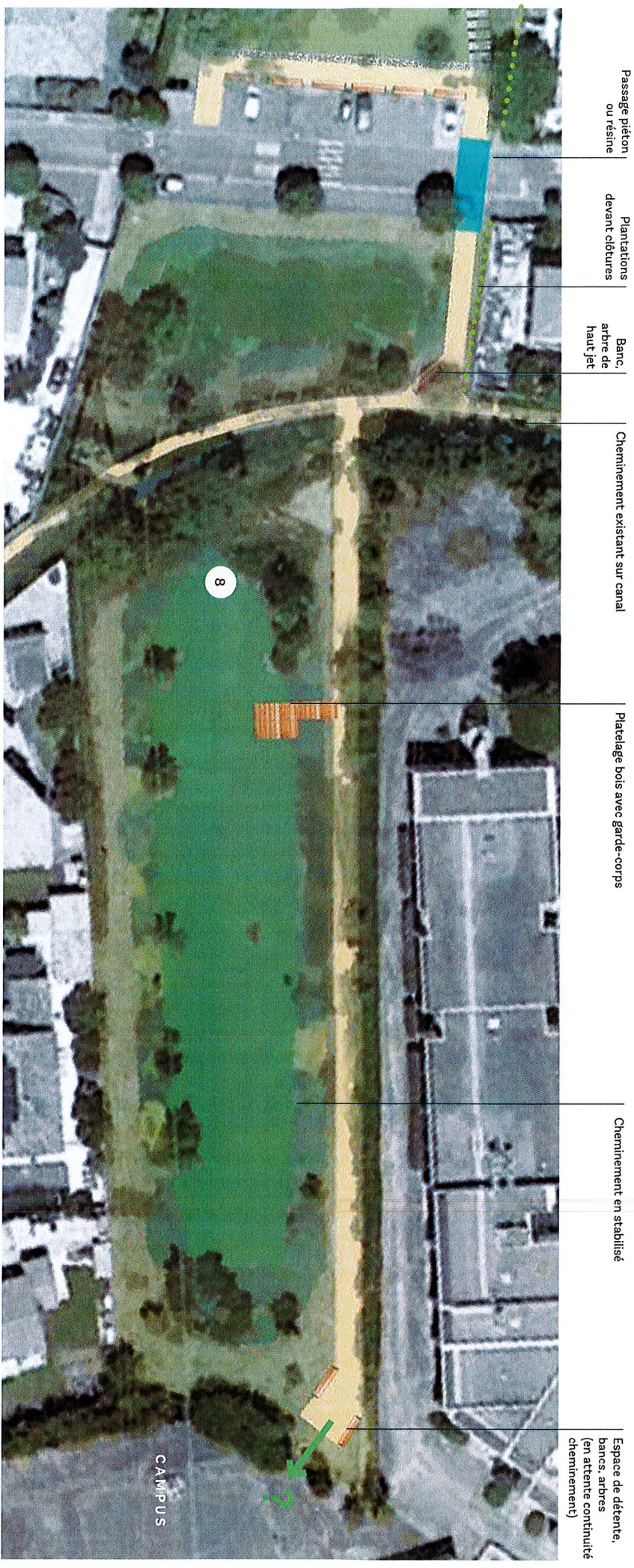


Valorisation de la zone humide en gestion écologique  
 Sélection végétale :  
 Favoriser saules, carex et autres essences de mégaphorbiale  
 Supprimer invasives : cortaderia, palmiers...





# PETIT BASSIN NORD ET BASSIN SUD (ROSELIÈRE)



Passage piéton  
ou résine

Plantations  
devant clôtures

Banc,  
arbre de  
haut/jet

Cheminement existant sur canal

Platelage bois avec garde-corps

Cheminement en stabilisé

Espace de détente,  
bancs, arbres  
(en attente continuité  
cheminement)

